

Colombie-Britannique forcèrent les compagnies forestières à développer le commerce du pin Douglas, de la pruche et du cèdre coupés en grande taille (18" X 18"), en taille moyenne (12" X 12") et en petite taille (4" X 4"). Ces entreprises coupaient également le bois dans des dimensions correspondant aux besoins des détaillants japonais de bois de construction. Plusieurs scieries de la côte ouest sont actuellement conçues pour produire du bois de construction uniquement en respectant les spécifications japonaises.

Au début des années 70, le Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique (COFI) et l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce travaillaient étroitement avec le ministère japonais de la Construction (MOC) pour mettre au point un code spécial de la construction pour le système de construction à plates-formes (PFC). Le personnel du COFI, avec celui du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de la Forêt (MOAFF), mettait au point, en 1974, des normes pour le bois de construction, et obtenait l'approbation des Japonais pour que du bois de ces dimensions serve à la construction des plates-formes pour maisons au Japon. Le bureau de Tokyo du COFI tente d'accélérer auprès de l'industrie japonaise et des autorités responsables de la construction l'acceptation de la méthode PFC, ce qui créerait une demande pour le bois de construction dans ces dimensions. Les ventes sont passées de pratiquement zéro en 1974 à plus de 269 000 m³ pour les seuls moulins membres du COFI, en 1980. Cela correspond à environ 2 % de toutes les mises en chantier japonaises en 1980, soit environ 15 000 unités. La Japanese Housing Loan Corporation et l'Association japonaise des constructeurs de maisons à plates-formes prévoit que cette technique s'appliquera à 10 % des maisons de bois, soit à 100 000 unités, d'ici cinq ans.

L'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce et la province de Colombie-Britannique se sont entendus en 1981 pour renouveler leur participation au COFI grâce à une troisième prolongation quinquennale du Programme coopératif d'expansion des marchés d'outre-mer (COMDP) jusqu'à 1986. L'objectif du COMDP, en particulier pour le Japon, est l'identification et le développement de nouveaux marchés pour le bois canadien comme les produits du cèdre et du contre-plaqué servant au moulage des fondations. Le système des plates-formes et sa promotion étant devenus largement autosuffisants maintenant, on a progressivement réaffecté les ressources pour qu'elles traitent de problèmes particuliers, comme les problèmes de spécifications pour le bois de construction, les tarifs douaniers pour le pin, l'épinette et le sapin, et certaines restrictions du code de construction. Dans le cadre du COMDP, on se livre actuellement à toute une série d'activités dont des projets